

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2019

PRESENTS : Messieurs : ALLEGRE Henri, BAUER Marcel, VACHIER-MOULIN Christian, de VILLEBONNE Alain.

..... **Monsieur SELMI Jean-Christophe**
..... **Monsieur SIMON-CHOPARD Nicolas**
..... **Madame GERBE Patricia**

Excusés : MM. DHALLUIN Jean-Pierre, RICHOMME Guy,
..... **Mesdames GERBE Patricia, MARIUS Annie, PAILLASSON Marie-Annick**

Ont donné procuration :

Madame MARIUS Annie à Monsieur BAUER Marcel
Monsieur DHALLUIN Jean-Pierre à Monsieur ALLEGRE Henri

Ordre du jour :

1- Comptabilité communale : Décision modificative n°3 :

Décision modificative n° 3 :

Il convient de prévoir des crédits suffisants afin de procéder aux paiements de l'acquisition d'une remorque selon devis de la société Agro-Service / CORBIERES à hauteur de 1066.68€TTC, ainsi que du remplacement de l'horloge mère de l'église suite au sinistre à hauteur de 2275.20€TTC.

Concernant l'acquisition d'un écran, nécessaire pour assurer la projection des séances de cinéma itinérant confiée à BASIFIC DIFFUSION, deux devis sont proposés ; il s'agit de JMP Sonorisation/Venelles et de Mon Bureau/Manosque. Après discussion, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Mon Bureau dont le prix est de 1476€TTC sous réserve toutefois, de se faire confirmer le montant exact des frais de transport ainsi que de la mise en place de l'écran.

Ces trois décisions impliquent un transfert de crédit du compte budgétaire 2135 au compte budgétaire 2188 (autres immobilisations corporelles)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE les décisions modificatives ci-dessus
AUTORISE le Maire à signer tout document correspondant.

2 PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES PAR L'ONF POUR L'EXERCICE 2020 :

L'ONF propose de mettre à la vente des coupes de bois dans la forêt communale au lieu-dit: Plégros.

- parcelle 1 pour une évaluation de 90 m3

- parcelle 2 pour une évaluation de 235 m3

Il s'agit de feuillus de type chênes verts et blancs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
ARRETE l'état d'assiette des coupes pour l'exercice 2020
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de signature d'une convention avec AXA pour une complémentaire « santé », le conseil n'y voyant aucun intérêt, ni pour la commune, ni pour les habitants de VITROLLES- EN-LUBERON ne donne pas suite à cette proposition.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Société ACTISOLS dont le siège social est à VITROLLES-EN-LUBERON qui sollicite le soutien du conseil municipal dans sa demande d'obtention d'un terrain dans la zone d'activités du Revol afin d'y installer son équipement. Le conseil est favorable à cette requête et monsieur de VILLEBONNE, délégué à la commission d'attribution de COTELUB, est chargé d'intervenir en faveur de cette société.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 45.